ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Parc Artémis 17C rue Alain Savary
BP 1949 - 25020 Besançon Cedex

Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne Franche-Comté
10B RUE MIDOL
25000 BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne Franche-Comté,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne Franche-Comté relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note «Principes et méthodes comptables» de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 08 septembre 2026 à Besançon,

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Thierry RIZZA

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...	611,10	611,10		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	77 779,69	52 466,17	25 313,52	30 063,71
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 930,86		14 930,86	14 798,91
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**93 321,65**	**53 077,27**	**40 244,38**	**44 862,62**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 643,89		17 643,89	19 743,58
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	471 375,85		471 375,85	449 621,68
Charges constatées d'avance	7 193,81		7 193,81	7 740,46
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	246 016,25		246 016,25	274 393,66
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**742 229,80**		**742 229,80**	**751 499,38**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**835 551,45**	**53 077,27**	**782 474,18**	**796 362,00**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	239 398,43	231 074,20
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	14 708,44	8 324,23
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**254 106,87**	**239 398,43**
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	24 555,00	46 566,00
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	**24 555,00**	**46 566,00**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	15 880,86	14 466,00
TOTAL PROVISIONS (III)	**15 880,86**	**14 466,00**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 069,50	93 991,92
Dettes fiscales et sociales	64 746,38	59 793,65
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	185 605,57	8 846,00
Produits constatés d'avance	143 510,00	333 300,00
TOTAL DETTES (IV)	**487 931,45**	**495 931,57**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	**782 474,18**	**796 362,00**

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	57 172,74	54 470,85
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	650,00	
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	741 022,61	868 463,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7 165,28
Utilisations des fonds dédiés	46 566,00	
Autres produits	3 847,47	396,04
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**849 258,82**	**930 495,17**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	462 968,55	519 465,21
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	5 983,34	6 876,64
Salaires	244 660,31	250 602,43
Cotisations sociales	89 788,84	91 344,71
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 913,08	5 836,45
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 414,86	980,00
Reports des fonds dédiés	24 555,00	46 566,00
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	1 384,60	1 095,42
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**836 668,58**	**922 766,86**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**12 590,24**	**7 728,31**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 118,20	825,92
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**2 118,20**	**825,92**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**2 118,20**	**825,92**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**14 708,44**	**8 554,23**
Produits exceptionnels (V)		2 040,22
Charges exceptionnelles (VI)		2 270,22
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**-230,00**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**851 377,02**	**933 361,31**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**836 668,58**	**925 037,08**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	101 768,00	119 250,00
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**101 768,00**	**119 250,00**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	101 768,00	119 250,00
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**101 768,00**	**119 250,00**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**14 708,44**	**8 324,23**

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **782 474,18 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **14 708,44 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Objet social missions et moyens mis en œuvre :

Une description de l'objet social de l'entité :

L'Association Régionale, a pour objet de permettre aux Missions Locales et PAIO, sans se substituer à elles :

- d'être un lieu d'échanges, de réflexions, d'innovation,
- de structurer et développer le réseau régional,
- d'être un interlocuteur facilement identifiable et facilement accessible pour les acteurs locaux, départementaux, régionaux, nationaux, et pourvoir être représentés dans les différentes instances,
- de promouvoir et mettre en œuvre des politiques d'insertion des jeunes en prenant en compte leurs attentes, dans l'esprit et dans le cadre des textes en vigueur,
- de pouvoir engager toutes actions spécifiques d'en rechercher les moyens,
- d'être un lieu de ressources qui puisse rapidement assurer la communication à ses membres.

Une description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Animation du réseau des 26 Missions Locales Bourgogne Franche Comté,
- Suivi des programmes Etat et Région,
- Développement des compétences et professionnalisation,
- Appui au pilotage régional.
- Portage de projets et services mutualisés au profit des ML.

Une description des moyens mis en œuvre :

L'effectif au 31.12.2025 était de 6.23 ETP pour 7 salariés, l'effectif moyen était de 6,09 salariés en 2024

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025,
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable prospectif applicable à partir du 1er janvier 2025.

Les principales nouvelles dispositions du règlement sont les suivantes :

- la modification de la définition du résultat exceptionnel : dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
- la suppression des transferts de charges,
- des nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat,
- des nouveaux tableaux obligatoires dans l'annexe comptable.

L'application de nouveau règlement n'implique pas de retraitement des comptes 2024. L'impact des retraitements sur l'exercice 2025 n'est pas significatif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets & licences	611,10			611,10
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles	76 616,80	1 162,89		77 779,69
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 798,91	3 344,26	3 212,31	14 930,86
TOTAL	**92 026,81**	**4 507,15**	**3 212,31**	**93 321,65**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences			611,10			611,10
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outil...						
Autres immobilisations corporelles			46 553,09	5 913,08		52 466,17
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			**47 164,19**	**5 913,08**		**53 077,27**

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

- Logiciel mode linéaire de 1 à 3 ans
- Agencements et aménagements linéaire de 4 à 8 ans
- Matériel de bureau linéaire de 3 à 5 ans
- Mobilier linéaire de 2 à 5 ans

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	14 930,86	14 930,86		
Clients douteux				
Autres créances clients	17 643,89	17 643,89		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	470 989,00	470 989,00		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	171,85	171,85		
Charges constatées d'avance	7 193,81	7 193,81		
TOTAL	**510 929,41**	**510 929,41**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	7 193,81	
TOTAL	**7 193,81**	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	231 074,20	8 324,23			239 398,43
Excédent ou déficit de l'exercice	8 324,23	-8 324,23			
TOTAL	**239 398,43**				**239 398,43**
Autres					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	**239 398,43**				**239 398,43**

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
FONDS DEDIES ARS SANTE 25						24 555,00	
FONDS DEDIES ARS SANTE 24	46 566,00		46 566,00				
TOTAL	**46 566,00**		**46 566,00**			**24 555,00**	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	**46 566,00**		**46 566,00**			**24 555,00**	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	14 446,00	1 414,86			15 880,86
TOTAL	**14 446,00**	**1 414,86**			**15 880,86**

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	94 069,50	94 069,50		
Personnel et comptes rattachés	25 359,36	25 359,36		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	38 600,87	38 600,87		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	786,15	786,15		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	185 605,57	185 605,57		
Produits constatés d'avance	143 510,00	143 510,00		
TOTAL	**487 931,45**	**487 931,45**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	7 630,58	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	25 359,36	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	12 491,05	
TOTAL	**45 480,99**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Ventilations des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION DIRECCTE PROJETS INTEGRES	24 359 €
SUBVENTION DIRECCTE PRA	340 600 €
SUBVENTION FSE RESEAU SANTE	128 632 €
SUBVENTION DREETS CREDITS JUSTICE	1 500 €
SUBVENTION CRB PRA	83 650 €
SUBVENTION CRB PROJETS INTEGRES	15 455 €
SUBVENTION ARS RESEAU SANTE	139 519 €
SUBVENTION DIRECTION REGIONALE FRANCE TRAVAIL	7 307,61 €
TOTAL	741 022,61

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi n° 2006-586 DU 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.
Il est précisé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature. L'association n'a qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte, il a été convenu de ne pas donner l'information pour une question de confidentialité.

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
TOTAL							
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagts sur les pensions							15 880,86

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	15 880,86
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
	Engagement total	15 880,86

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses de calcul sont les suivantes:

-départ volontaire à la retraite à l'âge de 65-67 ans,
-turnover faible,
-prises en comptes des charges sociales,
-taux d'actualisation : 3.6%
-table de mortalité INSEE 2024

Au 31/12/2025 la provision s'élève à 15 880,86 €

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	5,00
Cadres et ingénieurs	2,00
TOTAL	**7,00**

Informations complémentaires

Valorisation des contributions volontaires

Les surfaces et le matériel alloués (bureaux, ordinateur) à chaque psychologue en poste du réseau régional de prise en compte de la souffrance psychosociale des jeunes de 16 à 25 ans. Ce montant forfaitaire est revalorisé chaque année en fonction de l'indexation du coût de la vie. Ces contributions sont évaluées à 40 320 €.
Ces contributions démontre l'engagement de chaque mission locale à accueillir le psychologue et à mettre à sa disposition un local équipé, et ce à titre gratuit.

L'ARML BFC, en tant qu'association éligible au programme " Office 365 pour les associations ", bénéficie depuis 2017 d'un don de la part de Microsoft : " Office 365 E1 pour les associations ".
Sans ce don, le coût prévisionnel annuel des comptes de messageries associés à ce service est de 61 448 € au 31.12.2025.